

# Inter Pares

B U L L E T I N

Vol. 20, N<sup>o</sup>. 3, Juin 1998

## Nourrir la terre

**P**our atteindre le village bangladais de Tangail à partir de Dacca, il faut rouler à travers des plaines et des rizières fertiles – luxuriant paysage vert et jaune coupant l'azur pâle du ciel.

Avec l'appui de Policy Research for Development Alternatives (UBINIG), les gens de Tangail protègent leurs moyens de subsistance en récupérant et partageant les savoirs locaux, en particulier dans les domaines du tissage et de l'agriculture. Le bâtiment que nous sommes venus voir a une structure en bambou, des briques en terre et un toit de tuiles. À l'intérieur, des centaines de pots d'argile alignés sur des madriers raboteux servant d'étagères débordent des graines recueillies par les paysans de l'endroit lors des précédentes récoltes. Chaque pot renferme une variété distincte des produits du district, qui ont été cultivés, puis identifiés et catalogués avec soin. Nous sommes au Centre communautaire pour la préservation des semences de Tangail, entretenu et maintenu par les agriculteurs qui en sont les propriétaires. Au temps des semences, les fermiers "empruntent" des graines au Centre ; après la récolte, ils y déposent le double des graines empruntées. Cette façon de travailler ensemble permet aux agriculteurs de préserver la riche diversité des semences dont ils ont besoin pour protéger leurs cultures contre les variations extrêmes de la température et contre toute maladie ou tout insecte nuisible susceptible de les anéantir.

La leçon la plus simple à retenir à ce jour est que les paysans rendent à la terre ce qu'ils lui ont emprunté. Ils nourrissent la terre et la terre les nourrit. N'est-ce pas là le sens même du terme "cultiver" ? Récupérant le savoir et le savoir-faire des générations précédentes, les agriculteurs protègent aujourd'hui leur existence et ils préparent l'avenir de leurs enfants. Il y a quelques années, un modeste prêt de départ leur a été consenti. Mais depuis, ils n'ont eu besoin d'aucune somme de l'extérieur



Roger Lemoyne, CIDA

ni d'aucuns scientifiques pour les conseiller. En fait, ces derniers viennent à Tangail pour étudier et pour apprendre de ces fermiers. Inter Pares fait de même.

L'exemple de Tangail – et de milliers d'autres initiatives locales à travers le monde – prouvent qu'il existe des solutions de rechange à l'exploitation commerciale tous azimuts de la terre et des ressources naturelles. Au Canada même, les citoyens soucieux d'assurer leur prospérité comptent depuis si longtemps sur l'exploitation des ressources naturelles que, bien souvent, ils n'en voient plus les effets et ne se posent plus la question à savoir à qui cette exploitation profite et qui en paie le prix. Or, qu'il s'agisse de la mort prématurée et douloureuse des mineurs, de la fermeture des villes minières, de l'obligation pour les pêcheurs de cesser la pêche et pour leurs enfants de quitter leurs villages en quête d'un gagne-pain, ou encore de la vente des dernières fermes familiales qui passent aux mains de l'agro-industrie, chacun est en droit de se demander : mais à quoi bon ? À qui tout cela profite-t-il, si ce n'est aux mineurs, aux pêcheurs et aux cultivateurs ? Est-il viable, ou même juste, d'exploiter ainsi la terre et ses habitants ?

Cette question, on se la pose partout dans le monde. Les sociétés minières ou d'énergie, dont beaucoup ont leur siège au Canada, s'approprient les richesses de la terre, sans jamais rien lui donner en retour. Cette exploitation effrénée détruit les sols

en même temps que le gagne-pain des gens, ne laissant en échange que quelques emplois mal rémunérés qui disparaîtront avec la mine, une fois le gisement épuisé.

La destruction des forêts tropicales – en vue de fournir le bois d'œuvre ou les pâturages pour l'élevage des bovins destinés à l'industrie de la restauration rapide du monde entier – suit le même scénario. Il se répète sur les côtes de l'Équateur et de la Thaïlande, du Nicaragua et du Bangladesh, lorsque de délicats systèmes écologiques sont mis en pièces et remplacés par les étangs dont a besoin la production industrielle de la crevette. Il se répète également quand quelques géants de l'industrie chimique resserrent leur emprise sur l'agriculture mondiale, contrôlant les semences hybrides, les fertilisants et les insecticides, chassant les petits producteurs de leurs terres, épuisant la vitalité même de la terre et sa diversité.

Partout dans le monde, des militants et des leaders communautaires sont déterminés : l'exploitation des gens et le pillage de la terre doivent cesser ; la liberté sans limites pour la propriété et le capital doit céder la place à un mouvement visant la responsabilité sociale et l'imputabilité des sociétés. Le Bulletin souligne les efforts de militants qui préconisent pour l'humanité l'avènement d'une nouvelle saison, une saison qui nourrirait la terre, les corps et les âmes... au lieu de les exploiter.

---

# À la défense de la terre et des moyens d'existence

**E**n février 1997, à 85 ans, Jagannathan est sorti prendre une marche... qui s'annonçait fort longue. Car tels Mahatma Gandhi et Vinoba Bhave, Jagannathan et ses supporters entreprenaient à pied un long voyage de protestation qui les a menés de l'extrémité sud de l'Inde jusqu'à la ville de Madras,

600 km au nord. Aux gens qu'il a rencontrés dans les villages placés sur sa route, Jagannathan a parlé de la menace que fait peser sur leurs moyens d'existence l'élevage des crevettes – la pollution, la destruction des mangroves, l'épuisement des stocks de poissons des zones de pêche côtière.

Au premier rang de la lutte contre la destruction causée par l'industrie de la crevette en Inde, Jagannathan et l'organisme Land for the Tillers Freedom ont porté l'affaire jusqu'en Cour suprême au nom des communautés côtières, affirmant que l'industrie de la crevette violait le droit à la vie ainsi que le gagne-pain de millions de gens des villages côtiers. La Cour suprême, ayant étudié à fond la problématique, s'est déclarée d'accord avec leur position. Elle a effectivement ordonné à l'industrie sa fermeture ainsi que la compensation des villageois qui avaient perdu leur gagne-pain.

L'industrie a répliqué. Quelques mois plus tard, le parlement adoptait à toute vapeur une loi annulant l'ordre de la Cour suprême. C'est à ce moment et contre cette loi que Jagannathan et ses supporters ont entrepris leur marche de 600 km.

Il n'y a pas qu'en Inde où les citoyens se mobilisent contre l'élevage des crevettes. Au Bangladesh, en Malaisie, en Thaïlande, en Équateur et dans des dizaines d'autres pays, les populations côtières s'organisent pour résister à l'industrie. Inter Pares et quelques autres organisations du Canada ont aidé à documenter les effets de l'aquaculture et fourni aux militants de différentes régions la possibilité de se rencontrer et de mettre au point une campagne internationale visant à mettre fin à la destruction.

La Bangladaise Khushi Kabir, récemment de passage au Canada, a parlé des moyens utilisés pour convaincre son gouvernement de réglementer l'industrie aquicole : « L'histoire de la destruction des terres, des pêches et des moyens d'existence est la même d'un pays à l'autre, dit-elle ; ça n'a aucun sens de produire un aliment de luxe aux dépens des populations pauvres des côtes, dans le but de le rendre abordable pour les consommateurs à l'étranger. La priorité doit être la production des aliments pour notre propre population. »

Lorsqu'on lui demande comment la population canadienne peut appuyer la campagne contre l'élevage des crevettes en Inde et au Bangladesh, Khushi Kabir répond : « Demandez à vos consommateurs de crevettes s'ils savent d'où elles viennent. Les consommateurs sont capables de faire des choix éclairés. »

## Réseau africain sur les mines

« **D**ans l'ouest du Ghana, les gens se sont opposés à l'expansion des activités minières en s'asseyant sur les rochers que l'on s'appropriait à dynamiter. On a fait venir la police, elle a tiré sur les manifestants ; certains sont morts. »

L'homme qui raconte cette histoire a beau s'efforcer de parler calmement, il ne réussit pas à masquer sa colère et sa frustration. « Cela fait des siècles, poursuit-il, qu'on extrait de l'or au Ghana. Mais avec les sociétés minières transnationales chaque jour plus présentes, l'extraction s'accompagne d'une destruction massive des forêts, des fermes et des sols. Elles polluent l'eau avec du cyanure, et des gens se noient dans les trous des anciennes mines. Comment faire pour réclamer la terre et s'assurer que l'industrie minière profite aux gens ? »

L'homme est membre du Syndicat des mineurs du Ghana, il participe à la conférence Mines, Environnement et Société, qui a eu lieu au début du mois de mars à Accra, capitale du Ghana, sous les auspices du Secrétariat africain du Réseau tiers monde (TWN-Africa). Inter Pares a participé à cette conférence qui a regroupé 29 militants venus de dix pays africains ainsi que des militants environnementalistes venus d'Équateur, des Philippines, du Royaume-Uni et des États-Unis.

Le Ghana à lui seul a accordé 11,4 millions d'hectares aux sociétés minières, aux fins de prospection et d'extraction. Plus de 30 autres pays africains ont consenti des concessions semblables, adoptant des codes miniers permissifs, déréglementant et privatisant dans l'espoir d'attirer les investissements étrangers. Les dollars affluent maintenant par millions sur tout le continent africain pour financer

les activités d'exploration. Le nombre de mines à ciel ouvert augmente à une vitesse inquiétante – avec des conséquences désastreuses pour l'environnement.

Les sociétés minières canadiennes, parmi les premières dans cette ruée vers l'or africain, ont doublé leurs fonds d'exploration à chaque année depuis 1995. Ils ont atteint 265 millions \$ en 1997. Elles mènent aujourd'hui dans dix pays africains, au plan de l'exploration.

S'adressant aux participants à l'ouverture de la conférence, le coordonnateur de TWN-Africa, Charles Abugre, disait douter que ce nouveau boom minier profite réellement aux Africains : « L'on doit se demander, dans chaque pays où il y a de l'activité minière, si le pays profite de cette activité. Au Ghana, la réponse est NON. Ce n'est tout simplement pas vrai que n'importe quel investissement vaut mieux que pas d'investissement du tout ; surtout quand on calcule les coûts sociaux et environnementaux des mines à ciel ouvert. »

Les participants à la conférence ont examiné différents moyens d'aider les communautés locales à résister aux aspects destructeurs des mines et à préciser de quelle façon elles pouvaient faire respecter leur droit à définir et à diriger leur propre destinée. Résultat : on a créé l'Initiative africaine sur l'exploitation minière, l'environnement et la société, un réseau qui établira le profil des activités minières, pays par pays, de même qu'un secrétariat pour coordonner l'échange des informations.

En plus de soutenir TWN-Africa depuis longtemps, Inter Pares contribuera au travail du réseau en diffusant l'information sur l'activité des sociétés minières canadiennes en Afrique et en tenant ses donateurs et partenaires informés sur les actions et les campagnes du réseau.

# Le biopiratage et le patrimoine naturel

Des instituts de recherche agricole d'Australie ont récemment demandé les droits d'obtenteur sur la production de deux variétés de pois chiches. Si ces droits leur avaient été accordés, les Australiens auraient eu pendant 20 ans le monopole de la vente de ces pois chiches aux fermiers du monde entier.

Le problème, c'est que ces variétés de pois chiches, élaborées à l'origine par un centre indien de recherche agricole à partir de graines développées et cultivées par des paysans de l'Inde et d'Iran, et avec des fonds internationaux, avaient été données gracieusement aux Australiens. Comment ces derniers pouvaient-ils alors en réclamer la propriété ainsi que le droit exclusif de les revendre avec profit aux paysans qui les avaient élaborées ?

Heureusement, la section canadienne du Rural Advancement Fund International (RAFI) a mis au jour la tentative australienne pour réclamer la propriété de ces variétés et en a informé le milieu international de la recherche, le gouvernement indien, les médias ainsi que les organisations non gouvernementales membres du South Asian Network on Food, Ecology and Culture (SANFEC).



Farhad Mazhar

Pour Farhad Mazhar, de UBINIG-Bangladesh, un membre du SANFEC, la tentative des Australiens est sans contredit un acte de biopiratage : « L'Australie privatise des variétés de semences appartenant à nos agriculteurs pour tenter de nous les revendre par l'entremise d'un monopole autoproclamé et autorisé. »

Le droit de propriété des ressources biologiques du Sud fait désormais l'objet d'une controverse. D'après la Convention sur la diversité biologique, les gouvernements ont des droits souverains sur les ressources se trouvant à l'intérieur de

leurs frontières. Mais les sociétés occidentales se réclament toujours davantage des dispositions de l'Organisation mondiale du commerce relativement à la propriété intellectuelle, dans le but de monopoliser les droits sur des plantes ou sur d'autres organismes vivants. Or, les produits agricoles maintenant commercialisés proviennent presque tous de fermiers du Sud qui les ont préservés et développés au fil des générations. Les multinationales semencières ont bâti des fortunes sur ces ressources biologiques sans presque rien retourner aux fermiers qui sont pourtant à l'origine de cette richesse colossale.

Les militants du Nord et du Sud unissent leurs efforts pour renverser cette tendance. Le SANFEC, fondé en vue d'expliquer la perspective de l'Asie du Sud au Sommet mondial de l'alimentation en 1996, est par la suite devenu un important forum sur la sécurité alimentaire de la région. Ses membres font pression afin que leurs gouvernements respectifs résistent à la privatisation des ressources biologiques et qu'ils reconnaissent les droits des fermiers.

La divulgation du RAFI a amené les Australiens à abandonner leurs prétentions sur les deux variétés de pois chiches. Maintenant, le RAFI examine plus de 50 autres variétés végétales sur la production desquelles les Australiens et d'autres cherchent à obtenir le monopole, mais qui semblent provenir d'ailleurs. Le RAFI espère que le scandale australien va entraîner rapidement le réexamen du problème du biopiratage et de la privatisation des ressources biologiques.

## In Defence of Land & Livelihood,

par Faris Ahmed

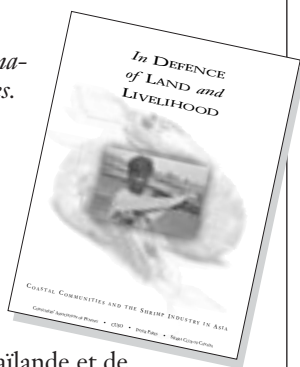
*Un projet documentaire conjoint de l'Association des consommateurs de Penang, CUSO, le Sierra Club du Canada et Inter Pares.*

L'industrie aquicole de la crevette, établie aujourd'hui dans plus de 50 pays, représente un chiffre d'affaires de 9 milliards \$ US. À cause de l'expansion rapide de cette industrie, les crevettes sont moins chères et plus faciles à obtenir pour les consommateurs occidentaux. Par contre, l'aquiculture des crevettes a eu des effets destructeurs sur les villages côtiers, au plan social et environnemental.

Dans sa brochure, Faris Ahmed donne la parole aux fermiers et aux pêcheurs de l'Inde, du Bangladesh, de la Thaïlande et de la Malaisie, qui racontent leur expérience et leurs rapports avec l'industrie commerciale aquicole. Leurs témoignages sinistres parlent de la destruction de l'environnement, de la perte des forêts de palétuviers, de la pollution, du déplacement de villages entiers des côtes et du conflit résultant de l'installation de l'industrie. Leurs témoignages constituent en même temps une source d'inspiration puisqu'ils racontent comment les gens se sont organisés dans le but de protéger leur environnement et leur gagne-pain, souvent sous menace de violence.

Disponible (en anglais seulement) au Sierra Club du Canada,  
1 rue Nicholas, bureau 412, Ottawa, Ontario, K1N 7B7.

Prix : 5 \$.



# Expansion des intérêts miniers canadiens

En 1997, les sociétés minières canadiennes ont planifié dépenser environ 1,5 milliard \$ pour l'exploration à l'extérieur du Canada, soit six fois plus qu'en 1992 et plus que tout autre pays dans le monde. Leurs budgets d'exploration en Amérique latine ayant augmenté de 50 % par année au cours des cinq dernières années, le Canada est devenu le principal acteur dans cette région. Avant 1996, 470 sociétés canadiennes possédaient plus de 1 000 propriétés minières, supplantant cette année-là les États-Unis pour la première fois.

Plusieurs facteurs expliquent cette montée en flèche. Les programmes d'ajustement structurel imposés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international ont forcé les pays d'Amérique latine à déréglementer l'investissement étranger et la propriété des ressources par des étrangers. Presque tous les pays d'Amérique latine, fortement encouragés en cela par la Banque mondiale et quelques gouvernements du Nord dont celui du Canada, ont adopté des lois favorisant l'exploration et le développement miniers. En même temps, l'affluence record des capitaux de placement sur les marchés boursiers a permis aux sociétés canadiennes de disposer de liquidités plus importantes pour de nouvelles explorations.

Cette intensification rapide de l'exploration et de l'activité minière n'est pas sans

inquiéter les organisations environnementales, syndicales, ecclésiastiques et communautaires, de même que les organisations de droits de la personne et les autorités municipales. Toutes cherchent à atténuer les répercussions locales négatives de cette expansion agressive des activités minières. Toutes ces organisations doutent que les avantages économiques espérés à court terme compensent la fragilisation des moyens d'existence ainsi que les coûts sociaux et environnementaux à long terme. Entre le pouvoir et le savoir technologique des sociétés, et ceux des communautés paysannes isolées, se creuse un écart extrême qui entraîne souvent une distribution inéquitable des profits et qui met en péril l'exercice de la démocratie locale ainsi que le droit des communautés à définir elles-mêmes leur avenir et leurs priorités en matière de développement. Ce péril est d'autant plus grand dans les pays où les structures municipales de gouvernement sont relativement récentes et encore fragiles.

Certaines communautés considèrent carrément les mines comme un assaut contre la terre, leur mode de vie et leur environnement. Dans le nord du Costa Rica, une coalition d'organisations sociales et religieuses a fait campagne contre des sociétés minières du Canada dont l'activité, affirment-elles, est totalement incompatible avec le fragile écosystème des forêts tropicales humides.

Dans certains cas, plutôt que d'examiner les problèmes et les préoccupations des collectivités directement avec elles et les autorités locales, les sociétés minières tentent d'établir un « partenariat social » avec des organisations non gouvernementales (ONG). En vertu de ce partenariat, une société minière confie à une ONG une somme afin qu'elle exécute des projets de développement social dans les communautés où opère cette société. L'ONG se trouve ainsi placée devant un dilemme. Au lieu d'habiliter les collectivités, l'ONG risque de devenir « la médiatrice » entre les intérêts de la collectivité et ceux de la société. Cette stratégie risque aussi d'affaiblir les mécanismes démocratiques locaux en marginalisant les autorités municipales dûment élues pour représenter les intérêts de la collectivité.

Nos partenaires d'Amérique latine ont demandé à Inter Pares de les aider à surveiller l'activité minière, à effectuer la recherche nécessaire sur les conséquences sociales et environnementales de l'extraction minière, et à établir des réseaux de soutien entre les communautés approchées par l'industrie des ressources. Chez nous, en collaboration avec d'autres organisations du Canada, Inter Pares appuie ses partenaires en leur fournissant les contacts et l'information que les collectivités minières au Canada ont accumulés au cours de leur longue expérience.

## Tournée canadienne sur les mines

En novembre dernier, Inter Pares a accueilli des collègues des Philippines et du Nicaragua dont les organisations mènent des luttes concernant les activités de sociétés minières canadiennes. Aux Philippines, le désastre causé par le déversement de la mine Marcopper sur l'île de Marinduque en 1996 a empoisonné deux fleuves importants, détruit les récoltes et la pêche en eau douce et abîmé gravement les moyens d'existence de quelque 25 000 personnes. Le Center for Environmental Concerns (CEC) a aidé les villages touchés à effectuer l'évaluation environnementale des dommages. Un grand nombre de personnes ont dû abandonner leurs maisons à cause de la contamination et de l'économie en ruine. Selon les autorités locales, le système de compensation offert par la Placer Dome, qui contrôlait 40 % de la Marcopper au moment du désastre, était nettement insuffisant pour permettre de couvrir les dommages causés à l'environ-

nement, ou de réduire les conséquences désastreuses du déversement sur la vie des gens et sur leurs moyens d'existence.

La deuxième organisation, la Güises Montaña Experimental, a collaboré de près avec la municipalité d'El Castillo en vue de protéger la biodiversité et de définir des projets locaux axés sur la gestion communautaire des ressources naturelles et le développement économique viable, dans la forêt tropicale du sud du Nicaragua. Depuis bientôt deux ans, la population locale et le conseil municipal se battent pour repousser et contester officiellement l'offensive de la Placer Dome qui veut faire de l'exploration minière sur le territoire de la municipalité, même si celle-ci juge ces activités incompatibles avec ses priorités de développement axées plutôt sur l'écotourisme et le développement de l'industrie de la pêche sur le fleuve.

La tournée a permis aux collègues du CEC et de Güises Montaña de partager leur

expérience ainsi que leur analyse respective, et de créer des liens avec les groupes toujours plus nombreux qui au Canada s'attaquent aux répercussions économiques, sociales et environnementales de l'activité minière. Ils se sont rendus à Vancouver, Calgary, Toronto, Ottawa et Montréal et ont pu rencontrer des gens d'une ville minière en Alberta. D'après Melissa Morales, du CEC, la tournée a permis aux Canadiens de prendre conscience de l'activité des sociétés minières canadiennes dans des pays du tiers monde, ainsi que de ses conséquences : « Nous avons pu faire connaître notre lutte aux Canadiens et Canadiennes préoccupés par les mêmes problèmes. Et nous avons maintenu la possibilité, avec nos collègues du Nicaragua et du Canada, d'élaborer des stratégies communes visant à tenir le gouvernement et l'industrie responsables des effets néfastes des activités minières sur nos collectivités. »

